

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

07.12.2017

Dossier complet le :

07.12.2017

N° d'enregistrement :

F09317P0386

1. Intitulé du projet

POSE DE RESEAUX PAR FORAGE GUIDE ENTRE BANDOL ET L'ILE DE BENDOR

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) péditionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Société Paul Ricard

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Gilles Grandguillotte - Directeur des Opérations

RCS / SIRET

6 2 9 | 5 0 1 | 5 3 7 | 0 0 0 3 5

Forme juridique

Société Anonyme

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
34. Autres câbles en milieu marin. Autres câbles en milieu marin installés sur le domaine public maritime, la zone économique exclusive ou sur le plateau continental.	Mise en place de 2 câbles 20 Kv (HTA), fibre optique, réseaux eau potable et assainissement entre Bandol et Bendor (Domaine Public Maritime) par forage guidé à environ 10 m sous le terrain et sur 300 ml.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les travaux visent à réaliser deux forages guidés d'une longueur de 300 m, de diamètre 450 mm, à une profondeur de 10 m environ sous la cote des terrains traversés. Les forages sont implantés entre le parking Deferrari à Bandol et l'île de Bendor. Ils permettront la mise en place de nouveaux câbles électriques, conduites d'Alimentation d'Eau Potable, d'eau usée et de fibre optique (FO).

Le forage n°1 servira à la pose de 2 câbles HT 20 Kv, insérés dans 2 conduites PEHD de diamètre 160 mm et ajout d'une conduite PEHD de diamètre 125 mm pour l'Alimentation en Eau Potable.

Le forage n°2 permettra la pose de 3 conduites PEHD de diamètre 75 mm pour la fibre optique, 2 conduites PEHD de diamètre 110 mm pour les Eaux Usées et 1 conduite PEHD de diamètre 125 mm pour l'alimentation en Eau Potable.

Des travaux de raccordement aux réseaux existants seront réalisés une fois que les conduites seront installées dans les forages.

Ces travaux consistent à la réalisation de tranchées pour y enterrer les conduites de raccordement au réseau existant sur environ 50 m. Il s'agit de travaux classiques de VRD.

4.2 Objectifs du projet

La Société Paul Ricard (SAPR) souhaite sécuriser et optimiser sa desserte de distribution électrique HT (20 kV) pour alimenter son poste de l'île de Bendor. Actuellement, un câble HT unique alimente l'île et interdit, de fait, toute réalimentation de secours d'urgence.

Un défaut sur ce câble, à fortiori sur la partie immergée, nécessiterait une intervention longue (tant en préparation, qu'en réalisation) avec des moyens humains et nautiques conséquents (plongeurs, barges, embarcations motorisées, ...).

SAPR a sollicité la société ENEDIS (anciennement ERDF) afin de concevoir et faire réaliser les travaux nécessaires à la sécurisation et l'optimisation de son réseau électrique. De plus, SAPR souhaite profiter des travaux pour relier l'île au réseau de fibre optique et renouveler les conduites d'eau potable et usée. Le câble actuel alimentant l'île a été posé en 1979, sa technologie ancienne (CPI : Câble Papier Imprégné) est obsolète. La réutilisation de ce câble pour assurer l'optimisation de la desserte électrique ne pouvant être retenue, il sera remplacé par 2 câbles synthétiques de dernière génération. Notons que l'ensemble des câbles CPI fait l'objet d'un remplacement à l'échelle nationale.

La pose de deux câbles permet de palier à d'éventuelles avaries, en cas de panne sur l'un des câbles on peut réalimenter l'île par le deuxième câble dans un temps minimum. La protection des câbles sur la zone maritime entre Bandol et Bendor ne sera vraiment garantie qu'en réalisant un forage dirigé (pas de risque d'arrachage par les bateaux).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le forage horizontal est une technique qui permet de poser des canalisations et des câbles, sans ouvrir de tranchée. Le projet prévoit la réalisation de deux forages dirigés de diamètre 450 mm sur une longueur de 30 m. Cette opération sera réalisée par la société FOR-DRILL en 3 phases (le tir pilote, l'alésage et la pose des canalisations) et sur une durée de 2,5 à 3 mois.

Une fouille de départ de 4x3x2 m est réalisée, au niveau du parking Deferrari, côté Bandol, afin d'introduire la tête de forage dans le sol et servir de bassin de retenue des fluides de forage constitués de bentonite (non toxique) et de'eau en vue de leur pompage vers une unité de traitement. Des tiges en acier de faible diamètre sont poussées par une foreuse. Une tête de forage dirigeable à distance et adaptée au terrain est fixée à l'extrémité du train de tige. Elle est équipée de gicleurs par lesquels le fluide de forage est injecté. Le fluide permet de déliter le sol (terrains meubles), d'évacuer les déblais (« cuttings »), de stabiliser la galerie, de lubrifier et refroidir le train de tiges. Il est constitué d'eau et de bentonite, un type d'argile. A l'approche de la fin du tir, une fouille en sortie de forage servant de bassin de rétention pour les boues est terrassée (3x3x2 m). Une fois le tir pilote terminé, on procède à l'alésage du forage (augmentation du diamètre) par passages successifs d'un alésoir de diamètre croissant. ce trou de diamètre de forage 450 mm accueillera les fourreaux dans lesquels se trouveront les réseaux. Les fluides de forage et les déblais seront évacués en centre agréé à l'issu du chantier.

Les câbles (HT et FO) sont tirés dans les fourreaux et raccordés aux réseaux existants via des tranchées. La réalisation des tranchées nécessitera le sciage de l'enrobé et un terrassement jusqu'à une profondeur de 1 m environ. L'enrobé et les déblais seront stockés séparément dans des bennes adaptées et évacués en centre agréé pour y être recyclés en priorité. Une fois le raccordement terminé, les tranchées seront remblayées et l'enrobé sera posé au-dessus. Le raccordement s'étalera sur 10 jours environ.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet améliorera la fourniture en électricité et en internet de l'île de Bendor. De plus, il améliorera la sécurité de l'ensemble des réseaux (eau potable, usée, électricité et internet) qui sont actuellement posées sur le fond et protégés par un sarcophage en béton ce qui crée un risque d'arrachage, la zone étant fréquentée par des bateaux pouvant y mouiller. Il n'y a pas d'opérations de maintenance prévues.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de déclaration au titre des articles L214-1 à 6 du code de l'Environnement.

Dossier de demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, en application de l'article L214-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Forages : diamètre et longueur :	45 cm et 300 ml
Connection aux réseaux existants : Bandol : HT, FO, eau (usée et potable)	2x55 ml, 3x50 ml, 2x55 ml
Bendor : HT, FO, EAP et eau (usée et potable)	2x90 ml, à créer sur l'île, à définir
Fluides de forage et volume de terrain extrait des forages :	141 et 94 m3
Voltage et ampérage :	20 kV et environ 40 A

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Entre le parking Deferrari à Bandol et l'île de Bendor (commune de Bandol)

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 05 ° 45 ' 02 " 61 Lat. 43 ° 07 ' 50 " 49

Point d'arrivée :

Long. 05 ° 44 ' 59 " 17 Lat. 43 ° 07 ' 42 " 23

Communes traversées :

Bandol (83)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zona/sino/espaces/Viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bandol
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE2 RRN Ac (Arrêté préfectoral du 21/06/2016) PPBE2 des voies ferrées approuvé le 17/10/2016 (Arrêté préfectoral du 17/10/2016)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR du grand Vallat en cours d'élaboration
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	94 m3 de déblais issus des forages, 414 m3 de fluide de forage et 10 m3 d'enrobé issu du terrassement des tranchées et remblais issus des tranchées (de l'ordre de 100 m3)
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Enrobé et remblais de comblement des tranchées (réseaux enterrés), volume de l'ordre de 10 m3 pour l'enrobé et de 100 m3 pour le remblai.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site, ZSC « Pointe de la Fauconnière » le plus proche est situé à 3 km vers l'ouest de l'île.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Submersion marine par grosse tempête de Sud-Ouest ou Mistral
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Amenée et repli de chantier (1 foreuse, 1 malaxeur de boue de forage, 1 recycleur de boues, 2 pelles mécaniques 2 bennes étanches, 1 base vie, 1 camion hydrocureur, 3 motopompes, 1 groupe électrogène, 2 camions ampiroll grue + matériel réalisation VRD) Apport et évacuation d'enrobé et remblais (2 aller-retours)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le fonctionnement du matériel de chantier (moteur thermique, ...) engendrera du bruit. La zone des travaux côté Bandol n'est toutefois pas très sensible (parking). Côté Bendor, les travaux étant réalisés en dehors de la saison de forte fréquentation et d'exploitation des établissements hôteliers et autres hébergements, la sensibilité est également faible.

	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mis à part les gaz d'échappement des engins de chantier, il n'y a pas de rejets dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les fluides de forage (mélange non toxique constitué d'eau et de bentonite (argile) seront récoltés à l'issu du forage et évacués en centre agréé.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Enrobé issu des travaux de VRD (inerte ou dangereux si présence de goudron (à définir)) et remblais issus des forages et des tranchées (déchets inertes). Ces déchets seront dirigés en priorité vers des filières de recyclage.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- 1) Gestion des déchets : Les travaux feront l'objet d'un Schéma Organisationnel de Gestion des Déchets (SOGED) définissant le système de gestion des déchets sur le chantier. Des bennes étanches sont prévues pour recueillir les déchets de chantier.
- 2) Gestion des fluides de forage : Les fluides seront recyclés et éliminés en décharge agréée.
- 3) Gestion des eaux de ruissellement : En cas de forte pluie ou de houle suffisamment forte pour lessiver une partie du terre-plein du parking Deferrari, le niveau des fluides de forage dans les fouilles sera descendu au minimum afin de pouvoir accueillir le surplus d'eau. Les fouilles seront délimitées par des bourrelés permettant d'éviter l'apport des eaux de ruissellement. Au niveau des deux rivages, de part et d'autre du forage, il se trouvera en permanence un camion aspirateur prêt à intervenir en cas d'épandage accidentel de bentonite sur le sol. Afin d'éviter tout risque de débordement ou de fuite de fluide de forage, une surveillance visuelle sera assurée tout le long des opérations.
- 4) Prévention et lutte contre les pollutions accidentelles : Un système de gestion environnemental sera mis en place et définira les moyens de prévention et de lutte contre les pollutions accidentelles (Kit environnement absorbant les hydrocarbures, approvisionnement d'un barrage anti-pollution, ...)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est réalisé dans une zone urbaine sans contact avec le milieu marin. Pour ce type de travaux (pos de réseaux) les dimensions du projet sont faibles (300 ml). De plus la technique de forage guidé est le meilleur choix possible pour sécuriser les réseaux (pas de risque d'arrachage par les bateaux) et minimiser les incidences sur le milieu marin (pas de contact avec le milieu marin).

Le projet fait par ailleurs l'objet d'une évaluation des incidences à travers la rédaction d'un dossier de déclaration au titre des articles L214-1 à 6 du code de l'environnement et d'une demande de concession d'utilisation du DPM. Cette évaluation est suffisante pour analyser les incidences et encadrer la réalisation des travaux par la mise en place de mesures environnementales (voir 6.4) et de surveillance des opérations (suivi de chantier).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Bandol

le,

04/12/2017

Signature



le 4 dec 2017

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

SOCIETE PAUL RICARD
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 24 695 824 €
Ile des Embiez - 83140 Six-Fours-les-Plages
Tél 04 94 10 65 20 - Fax 04 94 74 92 96
RCS TOULON 629 501 537
N° intracom FR 80 629 501 537

